

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 22 mai 2026

| | |
|--|-------------|
| Date de convocation du Comité syndical | 13 mai 2026 |
| Nombre de membres du comité syndical en exercice | 12 |
| Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés | 10 |

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : BERZANE Olivier, BILLARD Romain (départ à 17h45), LEGER Stéphanie, MEILLON Anne, POPOFF Sophia (départ à 17h45), RECAMIER Philomène, SESSIECQ Marion, CEDAT Laure, SABRAN Isabelle (départ 17h50), SERVANTON Charlène

Absents excusés ayant donnés pouvoirs : BILLARD Romain (pouvoir à CEDAT Laure), POPOFF Sophia (pouvoir à BERZANE Olivier), SABRAN Isabelle (pouvoir à SERVANTON Charlène)

Absents excusés : GUILLOTEAU Maryll, HAMELIN Emmanuel

Absent :

Secrétaire de séance : SERVANTON Charlène

Délibération n° 2026-17 – Attribution des produits 2025 dons et legs

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Les produits 2025 de ces dons et legs, soit au total 34 397 €, se répartissent comme suit :

| | |
|----------------|----------|
| Legs Bavoillot | 812 € |
| Legs Clot | 17 369 € |
| Legs Passage | 8 179 € |
| Legs Vallas | 6 607 € |
| Legs Teillière | 1 404 € |
| Legs Teyssere | 26 € |

Il revient au comité syndical d'en décider l'attribution, sur proposition du directeur général.

Dans cette optique, les conseillers aux études et coordinateurs ont été sollicités par le directeur général en date du 24 février 2026 afin de proposer avec leurs équipes respectives, les étudiants potentiellement éligibles au regard des critères définis par les donateurs. Sur la base de ces propositions discutées avec les directeurs des études, les attributions ont été actées lors du comité de direction du 31 mars 2026.

Le legs BAVOILLOT est destiné à soutenir un ou plusieurs élèves des classes de chant ou d'art lyrique désirant faire du chant sa carrière. Seule une élève remplissant les critères, elle percevra la totalité de la bourse, soit 812 €. Elle recevra par ailleurs, en complément, le leg TEYSSEIRE, destiné à soutenir un ou plusieurs élèves méritants suivant une formation en chant lyrique, conformément aux volontés du donateur, dont le montant est fixé à 26€. Le montant total attribué s'élève ainsi 838 €.

Le legs CLOT a pour but de soutenir les classes de pianos, selon les souhaits du testateur. Il sera comme l'an dernier attribué en totalité à l'entretien du parc de pianos du conservatoire, soit un total de 17 369 €.

Concernant les legs PASSINGE, TEILLIERE et VALLAS (soit au total 16 190 €), les conditions d'attribution précisent que *le Conseil d'Administration du Conservatoire déterminera souverainement chaque année la manière dont seront choisis les élèves bénéficiaires et décidera comme il jugera à propos s'il décerne un ou plusieurs prix ou bourse*. Depuis le changement de nature juridique de l'établissement, il appartient désormais au comité syndical de décider annuellement de la répartition des produits disponibles. Il est ainsi proposé de récompenser les élèves du conservatoire méritant par leur implication dans les projets de l'établissement.

Vingt-neuf élèves/étudiants seront récompensés par ces legs. Au-delà du respect des critères définis par les donateurs, le montant de la bourse versée a été attribuée selon une appréciation de leur niveau de scolarité

(lycéen ou étudiant), de leur mérite et de leur situation sociale :

- 29 élèves percevront une bourse de 558.27 €.

Le montant total attribué s'élève ainsi à 16 189.83 €.

Legs BAVOILLOT + TEYSSEIRE

Attribution d'une bourse de 812€ + 26€ = 838€

1. SAYFULIN Polina

Legs PASSINGE / VALLAS / TEILLIERE

Attribution d'une bourse de 558.27 €

1. WUILMOT Calypso
2. BERNARD Antonin
3. VANSTRAELEN Alec
4. LAVIGNOLLE Florian
5. LIU Chengying
6. MOHRI Sakure
7. BROGLIN Alix
8. MARIONNET Alice
9. BESTORY Siméon
10. MIYASHITA Hinano
11. BRUGNIEAUX Zacharias
12. VANISCOTTE Valentin
13. LUCIEN Tristan
14. BORGEL Elsa
15. CHALOSSE Nora
16. LIABEUF Maïténa
17. GRANGER-PICOT Ilona
18. MATHIEU Jeanne
19. RONDEL Claire
20. CLUZEL Anna
21. COLOMB BOUVARD Jeanne
22. MORAT Delia
23. TOCCO Marie-Louise
24. ROUSSON Nils
25. MINSOO Kang
26. CHELIM Léo
27. BETTAGA Maria João
28. MAIORINO-COMTE Johane
29. MOLINA PEREZ Estelle

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Anne MEILLON, Présidente, le comité syndical, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la Ville de Lyon le versement du produit 2025 des dons et legs, soit la somme de 34 397 €
- DIT que la somme est inscrite en section de fonctionnement au compte 756 de l'exercice en cours
- ATTRIBUE les produits 2025 de ces dons et legs conformément aux tableaux susvisés
- DIT que ces bourses seront imputées au compte 65888
- INSCRIT le produit 2025 du legs Clot, soit 17 369€, dans le budget de l'exercice en cours au compte 61558, afin de contribuer à l'entretien du parc de pianos du conservatoire de Lyon.

La Présidente



Anne MEILLON